

SÉANCE extraordinaire

Le 18 janvier 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 18 janvier 2021, à 16 h 30, à huis clos comme prescrit par le gouvernement dans le cadre des mesures prises pour éviter la propagation du COVID-19.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Bruno-Pierre Godbout, maire suppléant, madame la conseillère Meggie Ritchie et messieurs les conseillers Denis Pelchat, Donald Vachon et Gaétan Daraïche

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier

EST ABSENT : Monsieur le conseiller Richard Duguay.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

210118.032 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyée de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu d'adopter le budget des recettes et des dépenses de la Ville de Chandler pour l'année 2021 au montant de onze millions neuf cent quatre-vingt-douze mille trois cent cinquante et un dollars (11 992 351 \$) tel qu'il appert au document joint aux présentes sous la cote « Annexe A » pour en faire partie intégrante.

Il est également résolu que le document explicatif de ce budget soit et est publié dans un journal diffusé dans la municipalité en conformité avec les dispositions de l'article 474.3 de la Loi sur les Cités et Villes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210118.033 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023

Il est proposé par monsieur le conseiller Donald Vachon, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que le Conseil approuve le programme triennal des immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023 tel que déposé et joint aux présentes sous la cote « Annexe B ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**210118.034 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO V-236-2021
CONCERNANT L'IMPOSITION ET LE PRÉLÈVEMENT DES
TAXES, COMPENSATIONS, TARIFS ET AUTRES REDEVANCES
POUR PAYER LES DÉPENSES PRÉVUES AU BUDGET 2021**

ATTENDU que la ville de Chandler a adopté son budget pour l'exercice financier 2021 prévoyant des revenus et des dépenses de 11 992 351 \$;

ATTENDU qu'il y a lieu de décréter l'imposition et le prélèvement des taxes, des compensations, des tarifs et des autres redevances nécessaires pour pourvoir au paiement des dépenses prévues au budget ;

ATTENDU qu'avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 11 janvier 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et résolu qu'un règlement portant le numéro V-236-2021 soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210118.035 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Gaétan Daraïche propose la levée de l'assemblée à 17 h03.

VILLE DE CHANDLER

Bruno-Pierre Godbout
Maire suppléant

Roch Giroux,
Directeur général et greffier